



AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de St-Sylvestre tiendra une séance extraordinaire le **15 décembre 2025 à 19h00**, à la salle Bonne entente sise au 423-B rue Principale, St-Sylvestre.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

Donné à St-Sylvestre, ce 8 décembre 2025

Louise Breton
Directrice générale, greffière-trésorière